

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date de ce jour est prescrite, à la demande de la commune de Melesse, une enquête publique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC du Feuil à Melesse ;
- la cessibilité des terrains à exproprier pour permettre la réalisation de ce projet.

Seront déposés à la mairie de Melesse pendant 32 jours consécutifs, du mardi 23 mai 2017 au vendredi 23 juin 2017 inclus, les dossiers :

- de demande de déclaration d'utilité publique comprenant entre autre une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête ;
- d'enquête parcellaire ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire ;

afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, et consigner éventuellement sur le registre concerné ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet et sur les limites des biens à exproprier ou les adresser par écrit ou par voie électronique, impérativement avant la clôture de l'enquête, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie de Melesse 20 rue de Rennes – 35320 Melesse – enquetepublique@melesse.fr)

Monsieur Yves-Hubert GUENIOT, commissaire enquêteur, recevra en personne les observations écrites ou orales du public en mairie de Melesse, les :

- \Rightarrow mardi 23 mai 2017 de 10 h 30 à 12 h 30,
- ⇒ jeudi 08 juin 2017 de 13 h 30 à 16 h,

A l'issue de l'enquête, dans le délai d'un mois, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Melesse ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture.

RENNES, le 2 4 AVR. 2017

Pour le Préfet, Le Secrétaire Géréral

Denis CLAGNON